

## Revente après succession

Par Marcoulet, le 10/02/2020 à 17:19

Bonjour,

Je vient d'être propriétaire d'une villa en 2017 en partage avec mon frère. Le notaire m'a dit que j'avais 5 ans d'attente si je voulait la revendre sinon j'avais une plus value et, en plus, je devrai la moitié à mon frère de cette plus value. Est-ce exact ? En plus, cette maison est ma maison principale, je l'ai acheté 160.000 € et je voudrai la revendre environ 250.000 €.

Merci pour votre éventuelle réponse.

## Par amajuris, le 10/02/2020 à 17:36

bonjour,

vous écrivez " je vient d'être propriétaire d'une villa en 2017 en partage avec mon frère " votre phrase est obscure, cela veut-il dire que vous l'avez achetez avec votre frère, ou que vous l'avez reçu par succession avec votre frère et que ce bien est donc en indivision ?

La vente d'une résidence principale est exonérée de la taxe sur les plus values peu importe la durée de détention.

à quel titre intervient votre frère dans cette vente, puisque vous indiquez l'avoir achété sous entendu, seul ?

Salutations

## Par Marcoulet, le 10/02/2020 à 17:50

Je suis seul propriétaire. Mon frère et moi étions proprietaire de succession de nos parents décédés un terrain que nous avons vendu 140.000 € et il reste la villa estimé à 160.000 €, j'ai donné 20.000 € à mon frère et je suis devenu propriétaire. Je voudrai savoir, si je revends ce bien avant 5 ans, s'il y aurait une plus value et devrais-je en donner une partie à mon frère, ce que le notaire lors de la signature mous à dit. Est-ce exact ?